



PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE (PTH)

LIGNES DIRECTRICES DÉTAILLÉES **2020**

A WORLD IN MOTION

FEDERATION
INTERNATIONALE
DE L'AUTOMOBILE

FIA.COM

TOUT LE CONTENU HISTORIQUE FIA EST DISPONIBLE SUR

WWW.FIA.COM/HISTORIC

*Les textes et documents de la présente brochure sont livrés à titre d'information uniquement.
Les seuls règlements considérés officiels sont ceux publiés dans l'Annuaire du Sport
Automobile de la FIA, dans les Bulletins périodiques de la FIA et sur le site internet de la FIA.*

FIA HISTORIC DATABASE SUR WWW.HISTORICDB.FIA.COM



OBJECTIFS DU DOCUMENT

LA PROCEDURE DE DEMANDE

GENERALITES

REEMPLIR LE FORMULAIRE

PHOTOS & FORMATS

CERTIFICATS D'ARCEAUX

ERREURS COURANTES

Le Passeport Technique Historique (le « PTH ») sert deux objectifs : Le premier est à des fins de contrôle pour les délégués d'éligibilité et techniques sur les compétitions et le second est pour les organisateurs, afin de déterminer les catégories et classes de leurs compétitions.

Comme expliqué sur la première page du document :

- Le PTH n'est pas un certificat d'authenticité et n'a aucunement pour objet de vérifier l'historique de la voiture ou de ses éléments constitutifs.
- La FIA certifie simplement que les informations requises, recueillies et confirmées par l'ASN à la date de l'inspection, sont suffisantes pour que la voiture puisse être admise à participer à des compétitions pour véhicules historiques approuvées par la FIA.
- Ni la FIA, ni l'ASN ne certifient, ni n'assument la responsabilité de l'exactitude des éléments ci-après définis comme « représentés » dans la mesure où ceux-ci ont été fournis par le demandeur (tel que détaillé en page 24), au nom du propriétaire sur la base de ses meilleures connaissances disponibles et ne sont pas vérifiables par l'ASN ou la FIA.

Comme expliqué à l'Article 4.3 de l'Annexe K, il y a des procédures applicables en cas de non conformité :

- La procédure des points rouges si la voiture est présentée avec une irrégularité et que les papiers doivent être corrigés.
 - *Exemple : Mauvaise description technique, erreur dans le formulaire et toute irrégularité n'affectant pas la performance.*
- La procédure des points noirs si la voiture est présentée avec un défaut de sécurité.
 - *Dans ce cas précis, la voiture ne peut participer à la compétition.*
- Toute non conformité affectant la performance de la voiture devra être présentée au collège des commissaires sportifs.

L'ensemble des textes de référence est disponible dans l'Annexe K.



OBJECTIFS DU DOCUMENT

LA PROCEDURE DE DEMANDE

GENERALITES

REEMPLIR LE FORMULAIRE

PHOTOS & FORMATS

CERTIFICATS D'ARCEAUX

ERREURS COURANTES

Pour prétendre à un PTH, trois étapes doivent être effectuées :

1. Définissez les spécifications techniques de la voiture, qui doivent avoir existé en période.
2. Reportez-vous à la réglementation en vigueur :
 - L'Annexe K, la Fiche d'Homologation et l'Annexe J correspondante pour une VOITURE HOMOLOGUEE;
 - L'Annexe K, l'Annexe J correspondante et éventuellement le règlement du championnat pour une VOITURE NON HOMOLOGUEE.
3. Remplissez la demande de PTH conformément à ce qui précède.
 - Si vous souhaitez utiliser des spécifications supplémentaires par rapport à celles présentées dans le formulaire de base, pour un aileron ou un moteur différent, vous devrez ajouter cette spécification par le biais d'une Variante au PTH. Vous pouvez la soumettre dès le début de la procédure et pour autant de spécifications que vous le souhaitez.

Une fois que vous aurez choisi la spécification, la référence et rempli le formulaire, la demande de PTH sera examinée par votre ASN, puis soumise à la FIA pour examen par la Sous-Commission de Conformité (SCCV) des Véhicules de la FIA. L'objectif de ce panel mondial est d'examiner chaque demande et sa conformité avec les réglementations ainsi que les spécifications de période correspondantes.

En cas d'erreur administrative, de non-conformité et/ou de clarification, les commentaires sont renvoyés à l'ASN en charge de la demande pour correction. Si tout est en ordre, l'application sera simplement acceptée et un numéro de base de données FIA sera attribué.



OBJECTIFS DU DOCUMENT

LA PROCEDURE DE DEMANDE

GENERALITES

REEMPLIR LE FORMULAIRE

PHOTOS & FORMATS

CERTIFICATS D'ARCEAUX

ERREURS COURANTES

Le 2020 HTP Template a été développé en accord avec les observations de la FIA et le retour d'information de la SCCV mais aussi en accord avec des ASN impliquées dans le procédé. Le nouveau formulaire se veut plus pratique et devrait aider les ASN et leur secrétariat, mais aussi la FIA, à assurer une qualité et consistance dans la procédure.

Principaux changements

- *Format Adobe Acrobat PDF*
- *Champs NUMERO DE FICHE et ASN EMETRICE automatisés sur l'ensemble du document ;*
- *Champs OBLIGATOIRES (*) automatisés avec outils de vérification pour chaque page et section ;*
- *Format des photos en 16:9 (1280x720px) ;*
- *Nouveaux standards de photos pour certains cas spécifiques (Page 17 du formulaire) ;*
- *Nouvelle procédure de validation du formulaire incluse dans le formulaire.*

Ce qui reste pareil

- *Le formulaire et les sections restent les mêmes, avec 27 pages, en complément du formulaire de demande.*

Il y a 3 principaux types de champs dans le formulaire.

1^{er} type : Menu déroulant

Cliquez dessus.

Champs obligatoires *

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN CIRCUIT & COURSE DE CÔTE *

Sélectionnez le choix correspondant, vous pouvez choisir jusque 3 disciplines.

Champs obligatoires *

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN CIRCUIT & COURSE DE CÔTE *

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN : - -

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN CIRCUIT

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN CIRCUIT & COURSE DE CÔTE

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN CIRCUIT & COURSE DE CÔTE & RALLYE

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN COURSE DE CÔTE *

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN RALLYE *

PERIODE F

-

 * 01/01/1962 * à 31/12/1965 * Valide jusqu'au 31.12.2020

CLASSE FIA : GTS12 *

2ème type : Menus déroulants avec possibilité additionnelle.

En fonction de la réponse qui pourra être "OUI" ou "NON", différentes possibilités pourront s'ouvrir.

1. "OUI" vous fera passer au champ;
2. "NON" rendra la clarification de votre réponse obligatoire au travers d'un champ textuel.

2.2 ALLUMAGE	
[a]	Le système est-il conforme aux spécifications de période ? OUI *
[b]	<i>Non applicable</i>

Choisissez "OUI" ou "NON"

2.2 ALLUMAGE	
[a]	Le système est-il conforme aux spécifications de période ? OUI
[b]	<i>Non applicable</i>

Option 1 – "OUI"
Pas de clarification nécessaire
=> Passez au champs suivant.

2.2 ALLUMAGE	
[a]	Le système est-il conforme aux spécifications de période ? NON
[b]	Clarification :

Option 2 – "NON"
Clarification OBLIGATOIRE

3ème type : Photos

Pour insérer une photo, cliquez dans le champ contenant la photo, puis choisissez le fichier image sur votre disque au travers de la fenêtre qui apparaîtra ou alors supprimez l'image pour en insérer une autre.

ASN SIGNATAIRE : FFSA FICHE N°: F-XXXX1

PHOTO COULEUR DE LA SUSPENSION AVANT

Photographie numérique de résolution exacte

16:9 - 1280x720

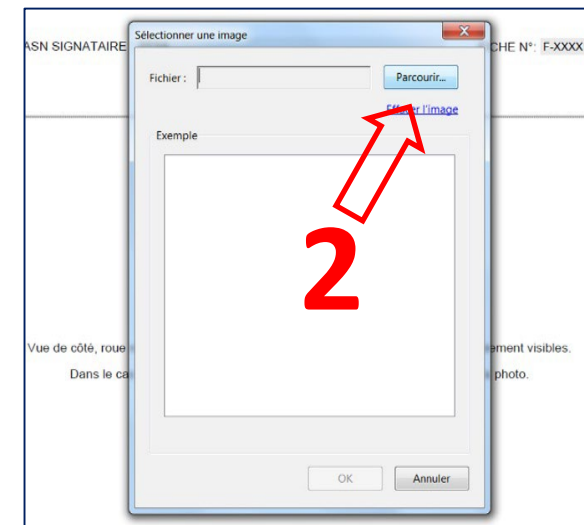
Selection Image 1

Effacer Image

Vue de côté, roue retirée ; le système de freinage clairement visibles.

Dans le cas de freins à tambour, le tambour doit être enlevé et montré sur la photo.

INSEREZ VOTRE IMAGE



Une fois que vous aurez choisi le fichier, celui-ci s'ajustera automatiquement au format.

Toutes les photos sont OBLIGATOIRES.

Quelques astuces à propos du formulaire.

Pour les questions comme "La xxxxx est-elle conforme à la specification de période ?", deux réponses sont possibles :

- Si l'élément est conforme à l'origine → Choisissez "OUI" et passez au champ suivant ;
- Si l'élément a été modifié en comparaison de l'origine → Choisissez "NON" et détaillez la modification dans le champ suivant qui devient obligatoire.

Pour les questions comme "Des capteurs sont-ils installés ?", deux réponses sont possibles :

- Si l'élément est conforme et qu'aucun capteur additionnel n'a été ajouté en comparaison au modèle standard alors → Choisissez "NON" et passez au champ suivant ;
- Si l'élément n'est plus conforme et que des capteurs additionnel ont été ajoutés en comparaison au modèle standard alors → Choisissez "OUI" et détaillez lesquels dans le champ suivant qui devient obligatoire.

Les instruments ou capteurs suivants n'ont pas besoin d'être détaillés : Capteurs t/min, températures d'huile et d'eau, pression d'essence.

Pour les champs où l'information n'existe pas, merci de remplir "N/A". Ceci permet à l'administration de vérifier qu'il n'y a pas d'oubli.

En termes de matériaux, tous les métaux sont des alliages, vous devez donc toujours spécifier le métal de base (acier, aluminium, magnesium, etc.).



OBJECTIFS DU DOCUMENT

LA PROCEDURE DE DEMANDE

GENERALITES

REEMPLIR LE FORMULAIRE

PHOTOS & FORMATS

CERTIFICATS D'ARCEAUX

ERREURS COURANTES

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE VALIDE EN CIRCUIT & COURSE DE CÔTE *

Le présent Passeport Technique n'est pas un certificat d'authenticité et n'a aucunement pour objet de vérifier l'historique de la voiture ou de ses éléments constitutifs. La FIA certifie simplement que les informations requises, recueillies et confirmées par l'ASN à la date de l'inspection, sont suffisantes pour que la voiture puisse être admise à participer à des compétitions pour véhicules historiques approuvées par la FIA. Ni la FIA, ni l'ASN ne certifient, ni n'assument la responsabilité de l'exactitude des éléments ci-après définis comme « représentés » dans la mesure où ceux-ci ont été fournis par le Demandeur (tel que détaillé en page 24), au nom du propriétaire sur la base de ses meilleures connaissances disponibles et ne sont pas vérifiables par l'ASN ou la FIA.

ASN ÉMETTRICE : FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE *

NUMÉRO DE FICHE : F-XXXX1

*** CATÉGORIE : GT DE COMPÉTITION ***

PERIODE F - 01/01/1962 * à 31/12/1965 * Valide jusqu'au 31.12.2020 CLASSE FIA : GTS12 *

“VALABLE” – Menu déroulant : Disciplines dans lesquelles la voiture sera engagée.

!/ \ Risque d'erreur : Choisir des catégories ayant des restrictions contradictoires avec celles principalement souhaitées (ex. demander « Rallye » alors que la voiture est en spécification pour le circuit et n'a pas de pare-chocs).

ASN émettrice : À remplir par l'ASN.

Numéro de fiche : À remplir par l'ASN. Le numéro d'ASN comporte la ou les lettre(s) du pays suivie(s) d'un numéro à 4 chiffres commençant à 5000.

Catégorie – Menu déroulant : Catégorie de la voiture selon l'Annexe I à l'Annexe K.

!/ \ Risque d'erreur : Ne pas avoir connaissance des catégories FIA et rester littéral dans les définitions (ex. une Ford Sierra RS Cosworth Groupe A de rallye n'est pas une « Biplace de course » mais une « Tourisme de Compétition »).

Période – Menu déroulant : Période de la spécification de la voiture, conformément à l'Article 3.2 de l'Annexe K.

!/ \ Risque d'erreur : Ne pas penser à mettre la lettre en correspondance avec les années renseignées ou vice versa.

Valide jusqu'au 31.12..... : À remplir par l'ASN. L'année doit être écrite avec 4 chiffres.

Classe FIA : Telle que définie dans l'Annexe I à l'Annexe K.

!/ \ Risque d'erreur : Se tromper de tableau dans l'Annexe I.



LIGNES DIRECTRICES PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE

REPLIR LE FORMULAIRE – PAGE 1

Marque représentée :	SHELBY AMERICAN INC.	*	Modèle représenté :	COBRA 289 DAYTONA COUPE	*
Année de spécification :	1965		N° d'Identification FIA :		
Type de moteur :	V8 FORD CULBUTE	*	Cylindrée :	4840 cm ³ *	corrigée : cm ³
N° de fiche d'homologation FIA (si applicable):	115		Nbre de pages de cette fiche d'homologation à considérer:	9	

Marque représentée : Il s'agit de la marque « revendiquée » par la personne qui fait la demande de PTH pour la voiture (le « demandeur », qui peut être, soit son propriétaire, soit une personne dûment autorisée par le propriétaire à soumettre la demande). Dans le présent article et dans les suivants, le terme « représentée » signifie que cette mention est celle déclarée par le demandeur ; cette revendication est donc de la seule responsabilité du demandeur (voir également encadré grisé à la Page 1 du PTH).

Conseil : Dans le cas d'une voiture homologuée, remplissez la marque inscrite sur la Fiche d'Homologation de la voiture.

Modèle représenté : Il s'agit du modèle tel que déclaré par le demandeur.

Conseil : Dans le cas d'une voiture homologuée, remplissez le modèle inscrit sur la Fiche d'Homologation de la voiture.

Année de spécification : L'année, dans la période de l'Annexe K de la FIA, pendant laquelle le modèle concerné était actuel. Cette année définit les spécifications techniques que la voiture du demandeur prétend respecter.

Conseil : L'année de spécification est très importante. Elle se définit souvent en fonction des pièces montées sur la voiture. Si votre voiture fabriquée en 1966 est équipée avec un élément contenu sur une extension de la Fiche d'Homologation parue en 1969, alors l'année de spécification de votre voiture est 1969. Si plusieurs extensions de la Fiche d'Homologation sont utilisées, alors c'est la plus récente qui détermine l'année de spécification. La période renseignée précédemment doit correspondre à l'année de spécification.

N° d'identification FIA : À remplir par l'ASN, selon les instructions de la FIA.

Type de moteur : Nombre de cylindres, disposition et type de distribution (ex. 4 cylindres en ligne 2 ACT ; V8 culbuté ; V6 ACT ; etc...). Si le fabricant de moteur est différent du fabricant de la voiture, ou si le moteur est un type particulier (Essex, Climax, DFV, BDG, etc.), il doit être précisé ici.

!/\ Risque d'erreur : Écrire "turbo", le code moteur chez le constructeur, etc.

Cylindrée et cylindrée corrigée : La cylindrée indiquée doit toujours être la cylindrée réelle et actuelle, non pas celle d'origine. Pour un moteur atmosphérique à pistons alternatifs, il n'y a pas de cylindrée corrigée. La cylindrée corrigée concerne uniquement les moteurs suralimentés ou à pistons rotatifs. Consultez la Fiche d'Homologation et l'Annexe J de période pour connaître le coefficient s'appliquant à votre voiture, le cas échéant car pour certaines périodes, il n'en existe pas.

N° de Fiche d'Homologation FIA (si applicable) : Uniquement pour les voitures homologuées. Un seul numéro est valable et doit correspondre à la période de la voiture. Si applicable, une copie authentifiée de la Fiche d'Homologation doit toujours accompagner le PTH durant les Compétitions.

Nombre de pages de cette Fiche d'Homologation à considérer : Si la voiture a une Fiche d'Homologation, inscrire le nombre de pages de la Fiche d'Homologation de base plus le nombre de pages d'extension qu'il est possible d'utiliser, en fonction de la période et de la (les) discipline(s) choisie(s).

Pages 1 et 2 – Photos de présentation – Les photos doivent être nettes et représenter :

- La voiture complète et en état de courir avec ou sans ses numéros ;
- De $\frac{3}{4}$ avant droite (Page 1) et de $\frac{3}{4}$ arrière gauche (Page 2), la voiture doit être présentée de façon à assurer une vue complète ;
- La lumière doit être suffisante et homogène, pas d'ombres ;
- La voiture à l'arrêt, sans personne à bord ;
- Un nombre limité d'autocollants est autorisé, en accord avec l'Article 2.1.9 de l'Annexe K ainsi que pour les voitures répliquant une livrée d'époque justifiée par une photo de référence en Page 2 ;
- Les bandeaux de pare-brise sont interdits, sauf si propre à une livrée de période ;
- Les voitures participant à des rallyes doivent être équipées de pare-chocs conformes à la spécification de période du modèle, sauf si le modèle a été homologué en période sans pare-chocs.



Manufacturers Reference No. for Application

26/H/1



F.I.A. Recognition No.

127/1/ET

ROYAL AUTOMOBILE CLUB

PALL MALL, LONDON, S.W.1.

Federation Internationale de l'Automobile.

Amendment to Form of Recognition

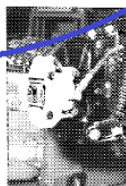
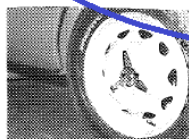
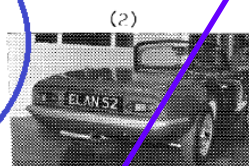
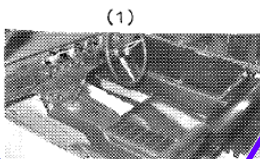
Manufacturer LOTUS CARS LTD.

Model ELAN

VARIANT TO STANDARD PRODUCTION

AS FROM CHASSIS NO. 26/3901 ALL CARS ARE FITTED WITH

1. NEW DASH PANEL FACIA AND INTERIOR TRIM.
2. NEW REAR LIGHT CLUSTER.
3. GIRLING TYPE 14 FRONT DISC BRAKE CALIPER.
4. KNOCK-ON PRESSED STEEL DISC WHEELS
RIM WIDTH 117.475 m.m.
5. CONNECTING ROD PART NO. 26E714 (125E)
6. VALVE (INLET) - MATERIAL EN.52
DIAMETER OF HEAD OF VALVE 1.50"
PART NO. B2442



Stamp of F.I.A./R.A.C. to be affixed here.

Date amendment is valid from

3

1/2/1965. holo 12/1

Form: R.F.I.B.

Liste des extensions de la Fiche d'Homologation utilisées :

Lister les différentes extensions de la Fiche d'Homologation correspondant aux pièces montées sur la voiture.

- 1 - Les extensions de Fiches portent un numéro (1).
- 2 - Chaque extension liste des pièces homologuées par le constructeur en période (2).
- 3 - Chaque extension comporte une date d'homologation (3).

L'extension la plus récente détermine l'année de spécification de la voiture (demandée en Page 1).

Conseil : Lorsque vous listez les différentes extensions de Fiches utilisées sur votre voiture, comptez le nombre de pages d'extensions autorisées en fonction de votre année de spécification et la (des) discipline(s) choisie(s).

Le nombre de pages de la Fiche de base plus le nombre de pages d'extensions autorisées font le chiffre attendu en Page 1 à la rubrique "Nombre de pages de cette Fiche d'Homologation à considérer".

Obligatoire.



Image de période. Epreuve : 1000 KM DU NÜRBURGRING

Date de l'épreuve : 23/05/1965

IMPORTANT : Si ce modèle n'a pas d'Histoire Internationale, cocher cette case : ☐

IMAGE DE PERIODE DE LA CARROSSERIE DE LA VOITURE ORIGINALE : La photo de référence doit être d'un modèle partageant la spécification de période revendiquée pour la voiture présentée. Toute différence entre la photo de référence et la voiture présentée doit être corrigée afin que la voiture de référence et celle présentée soient identiques. Dans le cas où la voiture présente une livrée, une photo de référence est nécessaire.

Épreuve : Nom de l'Epreuve et/ou, à minima, de la localité. La légende doit être assez précise pour identifier la voiture dans le classement de l'Epreuve concernée.

Date de l'Epreuve : La date de l'Epreuve doit être au format JJ.MM.AAAA

Case à cocher sur l'historique : Sous certaines conditions, des voitures possédant uniquement un historique national peuvent se voir attribuer un PTH. Dans ce cas, l'ASN doit éviter toute ambiguïté et le signaler clairement dans la demande. La case située au bas de la Page 2 doit être cochée.

!/ Le nom complet de l'Epreuve et la Date (JJ/MM/YYYY) sont obligatoires.

ASN SIGNATAIRE : FISA

FICHE N°: F-XXXX1

1 – CHASSIS, SUSPENSION

1.1 CADRE DE CHASSIS

[a]	La voiture est-elle équipée d'un châssis conforme aux spécifications de période ?	OUI
[b]	<i>Non applicable</i>	
[c]	Construction (poutre, tubulaire, monocoque, etc.) : ECHELLE EN TUBES	
[d]	Matériaux : ACIER	

1.2 SUSPENSION AVANT

[a]	La suspension est-elle conforme aux spécifications et dimensions de période ?	OUI
[b]	<i>Non applicable</i>	
[c]	Type de suspension (essieu rigide, à triangles, de Dion, etc.) : TRIANGLE INFERIEUR	
[d]	Type de ressorts (hélicoïdaux, à lames, barre de torsion, etc.) : TRANSVERSAL A LAMES	
[e]	Type d'amortisseurs (à friction, à levier, télescopique, etc.) : TELECOPIQUE	
[f]	Les amortisseurs sont-ils réglables ?	OUI
[g]	Indiquer le nombre de dispositifs de réglage par amortisseur :	UN
[h]	Matériau des amortisseurs :	ACIER
[i1]	La géométrie de la suspension est-elle réglable ?	OUI
[i2]	La hauteur de la suspension est-elle réglable ?	OUI
[j]	Préciser la méthode (joints Uniball, points d'attache différents, etc.) : i1: ROTULES UNIBALL i2: CALES SUR LAMES DE RESSORT	
[k]	Est-elle équipée d'une barre antiroulis ?	OUI
[l]	Cette barre est-elle réglable ?	NON
[m]	Des capteurs sont-ils installés ?	NON
[n]	<i>Non applicable</i>	

1.1.[a] : Sauf modification particulière à clarifier, cocher "OUI"

1.1.[b] : À remplir uniquement si la case "NON" a été cochée à la question 1.1.[a].

1.1.[d] : Préciser le(s) matériau(x) principal(aux) constituant le châssis.

1.2.[f] : Préciser si les amortisseurs sont réglables en détente/compression. Si oui, compléter.

1.2.[g] : Préciser le nombre de dispositifs de réglages (/!\ le nombre de réglages n'est pas le nombre de positions ou la plage de réglage mais le nombre de "molettes" de réglage).

1.2.[h] : Renseigner le matériau principal – le corps – des amortisseurs.

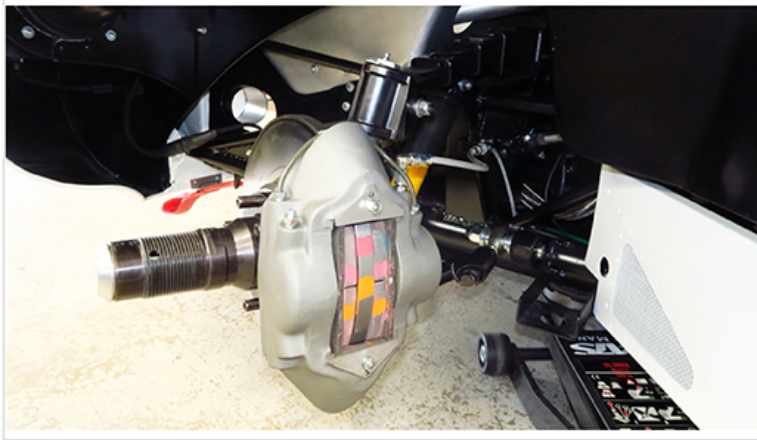
1.2.[i] : Préciser si la géométrie ou la hauteur de la suspension sont réglables en cochant "OUI" ou "NON".

1.2.[j] : Préciser la méthode de réglage pour chacun des points précédents. Le point [i1] est à remplir pour le réglage de la géométrie et le point [i2] pour celui de la hauteur de caisse. Les réglages disponibles dépendent des pièces montées sur la voiture. Deux voitures de même modèle peuvent ne pas avoir les mêmes possibilités de réglages si elles sont d'un groupe ou d'une période différente (même au sein d'une même période).

Section 1.3. : Idem que la section 1.2.

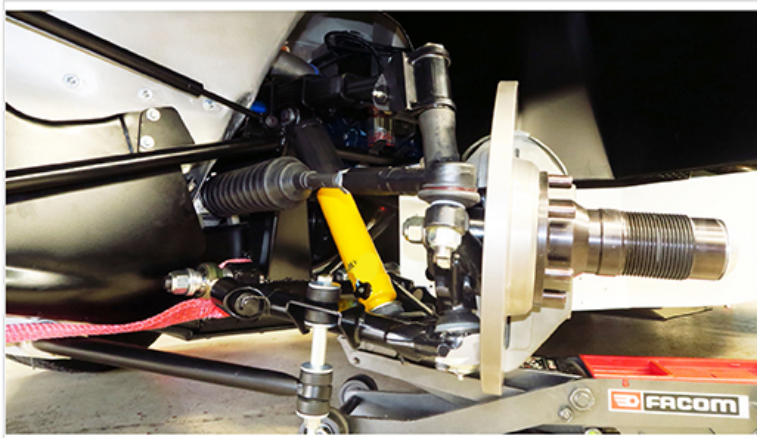
ASN SIGNATAIRE : FFSA

FICHE N°: F-XXXX1



Ce qu'il est important de voir :

- les supports supérieurs et inférieurs de l'amortisseur ;
- les extrémités de chaque tirant ;
- le(s) triangle(s) ou l'(les)essieu(x) ;
- les silentblocs et/ou rotules installés ;
- le pivot entre la barre stabilisatrice et le bras de suspension.



Dans le cas présent, les photos montrent bien les deux côtés des triangles et les deux supports de l'amortisseur mais aussi et clairement la barre stabilisatrice.

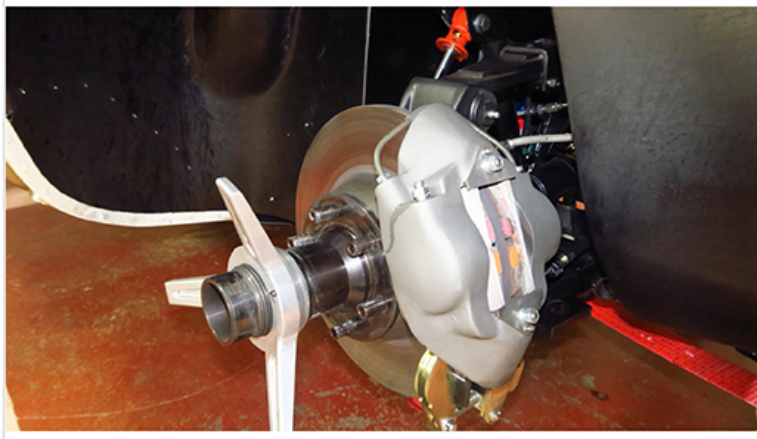
Ces photos montrant la majorité des points demandés et étant nettes et bien éclairées, elles sont acceptables.

⚠ Dans le cas de freins à tambour, le tambour doit être démonté et sa face intérieure montrée sur la photo.

⚠ Sur les photos, la suspension doit être libre (ne mettez pas le cric ou la chandelle sous un triangle mais sous le châssis).

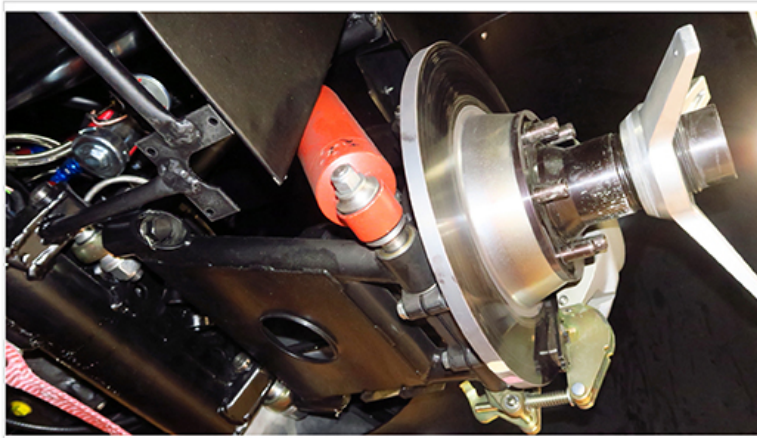
ASN SIGNATAIRE : FFSA

FICHE N°: F-XXXX1



Ce qu'il est important de voir :

- les supports supérieurs et inférieurs de l'amortisseur ;
- les extrémités de chaque tirant ;
- le(s) triangle(s) ou l'(les)essieu(x) ;
- les silentblochs installés ;
- le pivot entre la barre stabilisatrice et le bras de suspension.
- Le cas échéant, le mécanisme du frein à main.



Ces photos montrent l'ensemble des points demandés. Elles sont nettes et bien éclairées. Elles sont acceptées.

⚠ Dans le cas de freins à tambour, le tambour doit être démonté et sa face intérieure montrée sur la photo.

⚠ Sur les photos, la suspension doit être libre (ne mettez pas le cric ou la chandelle sous un triangle mais sous le châssis).

ASN SIGNAIRE : FFSA

FICHE N°: F-XXXX1

2 – MOTEUR

2.1 MOTEUR

[a]	Le moteur est-il conforme aux spécifications de période pour ce châssis ?	OUI	*
[b]	Non applicable		
[c]	La position du moteur est-elle conforme aux spécifications de période ?	OUI	*
[d]	Non applicable		
[e]	Le bloc cylindre est-il coulé selon les dimensions et le matériau d'origine ?	OUI	*
	Préciser le matériau : FONTE		
[f]	Non applicable		
[g]	La culasse est-elle coulée selon les dimensions et le matériau d'origine ?	OUI	*
	Préciser le matériau : FONTE Numéro de fonderie : C5FE		
[h]	Non applicable		
[i]	Marque : FORD	Numéro de fonderie du bloc : C5AE-A	
[j]	Année de fabrication : 1965	Méthode de fonctionnement : CYCLE QUATRE-TEMPS	
[k]	Nombre de cylindres : 8	Configuration (en ligne, en V, etc.) : V	
[l]	Alésage : original 101.60 mm	Course : originale 72.90 mm	
	actuel 102.80 mm	actuelle 72.90 mm	
[m]	Cylindrée : originale 4727 cm ³	actuelle 4840 cm ³	
[n]	Nombre de canaux d'admission : 8	Nombre de bougies par cylindre : 1	
	Nombre de canaux d'échappement : 8	Nombre de soupapes par cylindre : 2	
	Non applicable		
	Non applicable		
[o]	Les dimensions des soupapes sont-elles conformes aux spécifications de période ?	OUI	*
[p]	Non applicable		
[q]	Des capteurs sont-ils installés ?	NON	*
[r]	Non applicable		

2.1.[e] : !/ \ Risque d'erreur : Oublier de préciser le matériau.

2.1.[g] : !/ \ Risque d'erreur : Oublier le matériau et/ou le numéro de fonderie.

2.1.[i] & [j] : Préciser la marque et l'année de fabrication du moteur.

!/ \ Risque d'erreur : Si le moteur est d'une année plus ancienne que la voiture, il faut qu'il soit exactement le même que celui utilisé sur le modèle en période.

2.1.[l] et 2.1.[m] : Préciser les valeurs avec 2 chiffres après la virgule.

2.1.[n] : Nombre de canaux = Nombre de conduits dans la culasse.

!/ \ Risque d'erreur : Pour les bougies, la question porte sur le nombre de bougies par cylindre et non le nombre total de bougies.

ASN SIGNATAIRE : FFSA

FICHE N°: F-XXXX1

2.2 ALLUMAGE

[a]	Le système est-il conforme aux spécifications de période ?	OUI
[b]	Non applicable	
[c]	Type (magnéto, rupteur/bobine, etc.) :	DISTRIBUTEUR/RUPTEUR/BOBINE
[d]	Si l'allumage est électronique, spécifier la marque et le principe :	
[e]	Des capteurs sont-ils installés ?	NON
[f]	Non applicable	

2.3 ALIMENTATION

[a]	Marque, type, nombre de carburateurs / d'injection, conformes aux spécifications de période ?			OUI
[b]	Non applicable			
[c]	Carburateur :	Nombre 4	Marque WEBER	Type 48 IDA
[d]	Injection :	Marque	Type	ø de venturi N/A mm
[e]	Si une bride à air est installée, diamètre de la bride : mm			
[f]	Si suralimentation, le compresseur est-il conforme aux spécifications de période ?			
[g]	Non applicable			
[h]	Compresseur :	Marque	Type	Nombre
[i]	Si un refroidisseur d'air est installé, est-il conforme aux spécifications de période ?			
[j]	Non applicable			
[k]	Des capteurs sont-ils installés ?			NON
[l]	Non applicable			

2.2.[c] : La réponse au type d'allumage doit correspondre à :

- Allumage à « rupteurs » standards – Distributeur/Rupteurs/Bobine
- Allumage électronique plus récents – Distributeur/Électronique/Bobine
- Allumage sans distributeur (Période J2) – Multi Bobines/Capteur/ECU

2.2.[d] : Préciser le fabricant et le principe de déclenchement de l'allumage.

Exemples :

BMW M3 = Bosch DME à déclenchement magnétique

Porsche 911 SC = Bosh BHKZ à décharge capacitive

2.3.[c] : - Pour les Groupes 1, 3 et N, il est obligatoire de spécifier le diamètre du venturi tel qu'homologué.

- Pour les autres groupes, quand le diamètre du venturi est laissé libre par l'Annexe J de période, renseigner « N/A ».

- Dans le cas où le diamètre du venturi évolue en continu, renseigner «variable».

/!\ Risque d'erreur : Confondre le diamètre extérieur du corps et le diamètre du venturi.

2.3.[d] : Dans le cas d'une voiture homologuée, se reporter à sa Fiche d'Homologation.

Exemples :

BMW M3 = Bosch DME

Porsche 911 SC = Bosch Kjetronic

2.3.[e] : Le diamètre de bride demandé est celui préconisé par le règlement s'appliquant à la voiture. Consulter l'Annexe K et/ou le règlement de période pour en connaître le diamètre exact.

2.3.[h] : Exemples : Marque : Garrett ; Type : T3
Marque : Volkswagen ; Type : G40

ASN SIGNATAIRE : FFSA

FICHE N°: F-XXXX1

2.4 CIRCUIT DE CARBURANT

[a]	Le système est-il conforme aux spécifications de période ?	OUI	*
[b]	Non applicable		
[c]	Type d'alimentation en carburant (gravité, pompe mécanique / électrique, etc.) : POMPE ELECTRIQUE		*
[d]	Y a-t-il un refroidisseur de carburant ?	NON	*
[e]	Le réservoir de carburant est-il conforme à l'emplacement de période ?	OUI	*
	Est-il en accord avec l'Annexe K ?	OUI	*
[f]	140 LITRES - FIA FT3-1999		*
[g]	Des capteurs sont-ils installés ?	NON	*
[h]	Non applicable		

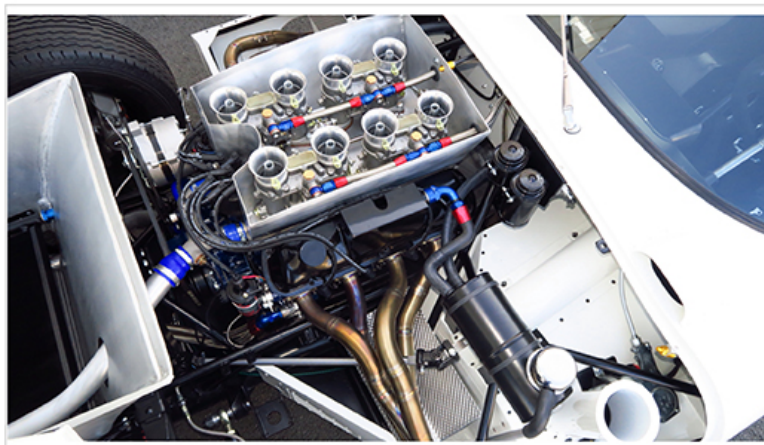
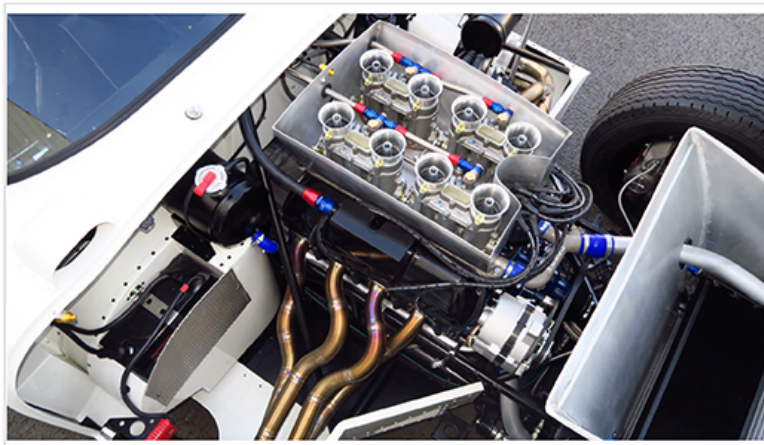
2.5 LUBRICATION

[a]	Le système est-il conforme aux spécifications de période ?	OUI	*
[b]	Non applicable		
[c]	Type (carter humide, carter sec, etc.) : CARTER HUMIDE		*
[d]	Y a-t-il un refroidisseur d'huile ?	OUI	*
[e]	Le refroidisseur est-il conforme aux spécifications de période ?	OUI	*
[f]	Non applicable		
[g]	Un filtre à huile sur le circuit principal est-il installé (voitures d'avant 1945 seulement) ?		
[h]	Des capteurs sont-ils installés ?	NON	*
[i]	Non applicable		

2.4.[e] : OBLIGATOIRE : Renseigner la capacité du réservoir et le type utilisé en accord avec l'Article 5.5. de l'Annexe K.

ASN SIGNATAIRE : FFSA

FICHE N°: F-XXXX1



Photos du moteur :

Les photos du moteur doivent montrer l'ensemble du compartiment moteur; plus on en voit, mieux c'est. En considérant la spécification de période et les besoins d'homologation, les tourelles de suspensions et collecteurs d'échappement doivent également y figurer. De fait, plus il est possible de distinguer ces éléments, plus il est facile de valider la demande, l'inverse résulterait en des questions additionnelles.

ASN SIGNATAIRE : FISA

FICHE N°: F-XXXX1

3 – TRANSMISSION

3.1 BOITE DE VITESSES

[a]	La boîte de vitesses est-elle conforme aux spécifications de période ?	OUI
[b]	Non applicable	
[c]	Marque : BORG & WARNER	Type: T10
[d]	Nombre de vitesses avant : 4	marche arrière : NON
[e]	Nombre de dents (pour les voitures homologuées uniquement) :	
	1ère vitesse : 36/17	2ème vitesse : 30/19
	3ème vitesse : 29/23	4ème vitesse : DIRECT
	5ème vitesse :	6ème vitesse :
	Constante: alternatives indiquées à la section 9 ☐	
[f]	Y a-t-il un refroidisseur d'huile ?	NON
[g]	Non applicable	
[h]	Des capteurs sont-ils installés ?	NON
[i]	Non applicable	

3.2 COUPLE FINAL

[a]	Roues motrices : AVANT
[b]	Méthode d'entraînement (arbre, chaîne, etc.) : ARBRE
[c]	Le couple final est-il conforme aux spécifications de période ?
[d]	Préciser le nombre de dents utilisé : 13/43
[e]	Préciser les autres nombres de dents disponibles en période : 14/43 - 13/46 - 13/49 - 12/47 - 11/45 - 11/47
[f]	Le différentiel est-il à action limitée ?
[g]	Marque : SALISBURY
	Modèle : LSD
	Système : DISQUES
[h]	Y a-t-il un refroidisseur d'huile ?
[i]	Est-il conforme aux spécifications de période ?
[j]	Des capteurs sont-ils installés ?
[k]	Non applicable

3.1.[c] : Type : Si connu, spécifier le modèle de la boîte de vitesses + synchronisée ou non.

Exemples :

BMW M3 = Marque : Getrag

Type : Manuelle

Formule Junior = Marque : Renault

Type : 318

Porsche 911 SC = Marque : Porsche

Type : Manuelle 915

3.1.[e] : Renseigner les rapports en nombre de dents. Si plusieurs rapports de boîte doivent être renseignés, les indiquer à la Section 9 en Page 14.

!/ Risque d'erreur : Oublier la constante et/ou de renseigner les rapports alternatifs à la Section 9 du document.

3.2.[d] : **!/ Risque d'erreur :** Renseigner en nombre de dents (XX/XX) et pas en ratio calculé (X,XX).

Pour les voitures à 4 roues motrices ayant un rapport différent aux différentiels avant, arrière ou central, remplir comme suit :

AV = XX/XX ; TR = XX/XX ; AR = XX/XX.

3.2.[e] : Idem qu'au point **3.2.[d]**.

3.2.[g] : Si le modèle n'a pas de nom, noter « Aucun ».

Exemples de systèmes : "disques", "galets" ou "Torsen".

ASN SIGNATAIRE : FFSA

FICHE N°: F-XXXX1

4 – FREINS ET DIRECTION

4.1 FREINS

[a]	Le système de freinage est-il conforme aux spécifications de période ?	OUI
[b]	Non applicable	
[c]	Commande (câble, poussoir, hydraulique, etc.) : AV HYDRAULIQUE * AR HYDRAULIQUE * Autre	
[d]	Le système de freinage est-il assisté ? NON	
[e]	Non applicable	
[f]	Marque : Avant GIRLING Arrière GIRLING	
[g]	Si freins à tambours : Diamètre tambour : Avant mm Arrière mm Autre mm	
	Largeur de garniture Avant mm Arrière mm Autre mm	
[h]	Si freins à disques : Diamètre de disque Avant 291.00 mm Arrière 291.00 mm	
	Epaisseur max. de disque Avant 16.00 mm Arrière 16.00 mm	
	Disque ventilé : Avant NON Arrière NON	
	Etriers : Matériau à l'avant ALUMINIUM Nombre de pistons par étrier avant 2	
	Matériau à l'arrière ALUMINIUM Nombre de pistons par étrier arrière 2	
[i]	Des capteurs sont-ils installés ?	NON
[j]	Non applicable	

4.1.[e] : Conseil : Inscrire le type d'assistance au freinage, le cas échéant.
Exemple : à dépression, hydraulique, etc.

4.2 DIRECTION

[a]	La direction est-elle conforme aux spécifications de période ?	OUI
[b]	Non applicable	
[c]	Type (à crémaillère, à vis, à galets, etc.) : CREMAILLERE	
[d]	La direction est-elle assistée ?	NON
[e]	Non applicable	
[f]	Des capteurs sont-ils installés ?	NON
[g]	Non applicable	

ASN SIGNAIRE : FSA

FICHE N°: F-XXXX1

5 – ROUES

5.1 ROUES

[a]	Les roues sont-elles conformes aux spécifications de période ?	OUI
[b]	Non applicable	
[c]	Les roues sont-elles en plusieurs parties ?	NON
[d]	Le diamètre et la largeur des roues sont-ils conformes aux spécifications de période ?	OUI
[e]	Non applicable	
[f]	Type et matériau (à rayons, acier embouti, alliage d'aluminium, de magnésium, etc.) : Avant: ALLIAGE DE MAGNESIUM Arrière: ALLIAGE DE MAGNESIUM	
[g]	Diamètre / largeur des jantes à l'avant (préciser l'unité : pouces ou millimètres) : "	
	1. Diamètre : 15.00 * Largeur : 6.00 *	2. Diamètre : 15.00 Largeur : 7.50
	3. Diamètre : 15.00 Largeur : 8.50	4. Diamètre : Largeur :
[h]	Diamètres / widths of rims at the rear (specify the units: inches or millimetres): "	
	1. Diamètre : 15.00 * Largeur : 6.00 *	2. Diamètre : 15.00 Largeur : 7.50
	3. Diamètre : 15.00 Largeur : 8.50	4. Diamètre : Largeur :
[i]	Des capteurs sont-ils installés ?	NON
[j]	Non applicable	

6.1 CARROSSERIE

[a]	La carrosserie est-elle de spécification originale?	OUI
[b]	Non applicable	
[c]	Non applicable	
[d]	Le matériau de carrosserie est-il entièrement conforme aux spécifications de période ?	OUI
[e]	Matériau principal : ALUMINIUM Si autre matériau utilisé, indiquer le matériau et les pièces de carrosserie :	
[f]	Type (monoplace, coupé, etc.) : COUPE	
[g]	Nombre de sièges : 2	
[h]	Nombre de portes : 2	

6.2 DISPOSITIFS AERODYNAMIQUES (voitures construites après 1965 seulement)

Not applicable

5.1.[g] et [h] : Conseil : Pour chaque dimension de jante, ne l'inscrire qu'une fois pour chaque essieu.

Pour les voitures homologuées à partir de la Période G1, spécifier une plage si choix multiple (ex : « 6'' à 8'' » ou « 6 – 8 »).

!/\ Risque d'erreur par rapport à l'exemple :

[g] 1. Diamètre : 13 largeur : 6 2. Diamètre : 13 largeur : 6
3. Diamètre : 13 largeur : 6 4. Diamètre : 13 largeur : 6

6.1.[e] : !/\ Risque d'erreur : Oublier de remplir la seconde partie de la question. Certaines voitures ont d'origine des éléments dans un matériau différent de celui qui compose la carrosserie principale, typiquement, les pare-chocs, bas de caisse, ouvrants ou hard top.

6.1.[f] : Le cas échéant, se reporter à la Fiche d'Homologation de la voiture. Pour les voitures non-homologuées, le type est souvent « Monoplace » ou « Biplace de course ».

6.1.[g] et [h] : Conseil : Inscrire le nombre de portes et de sièges présents d'origine dans la voiture.

!/\ Risque d'erreur : Inscrire le nombre de portes et de sièges dans la configuration actuelle de la voiture.

6.2.[a] : Pour toute voiture construite après 1965, remplir cette section ainsi que :

- la Page 20 pour les voitures homologuées.
- la Page 22 pour les voitures non-homologuées.
- la Page 21 pour les voitures équipées d'un ou plusieurs ailerons.

ASN SIGNATAIRE : FFSA

FICHE N°: F-XXXX1

6.3 ECLAIRAGE

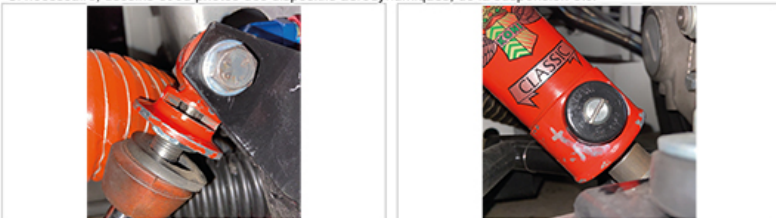
[a]	L'éclairage est-il conforme aux spécifications de période ?	OUI
[b]	Non applicable	
[c]	Y a-t-il un générateur ?	OUI
[d]	Type: dynamo ☐ alternateur ☒ autre, spécifier et justifier	

7.1 DIMENSIONS

[a]	Empattement : gauche 2280.00 mm droit 2280.00 mm			
[b]	Seulement les voitures homologuées à partir de la Période G2, largeur de la carrosserie mesurée par rapport à l'axe longitudinal:			
	Avant d'origine	mm	Avant actuelle	mm
	Arrière d'origine	mm	Arrière actuelle	mm
[c]	Pour tous les autres cas, voie (mesurée entre les centres des bandes de roulement) :			
	Avant d'origine	1379.00 mm	Avant actuelle	1420.00 mm
	Arrière d'origine	1379.00 mm	Arrière actuelle	1420.00 mm
[d]	Poids minimum : 865	kg		
[e]	Clarification :			

8 – DESSINS ET/OU PHOTOS

Si nécessaire, dessins et/ou photos des dispositifs aérodynamiques, de la suspension etc.



9 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Si nécessaire, liste d'options (rapports de la boîte de vitesse, etc)

--

Z.1.[b] : À ne remplir que pour les voitures homologuées, hors Groupes 1, 3 et N, à partir de la Période G2. Pour le relevé de cette cote, la mesure s'effectue d'un bord à l'autre de la carrosserie, à la verticale passant par l'axe des moyeux de roue.

/!\ Risque d'erreur : Remplir [b] au lieu de [c] et vice et versa.

Z.1.[c] : Conseil : À remplir pour toutes les autres voitures d'avant la Période G2, Groupes 1, 3 et N inclus. Pour ces voitures, la mesure

s'effectue entre les centres des bandes de roulement.

/!\ Risque d'erreur : Toutes les voitures homologuées de Groupe 1, 3 ou N doivent spécifier leurs voies. Même à partir de la Période G2.

Z.1.[d] : Conseil : Pour les voitures homologuées, le poids figure sur la Fiche d'Homologation ou dans l'Annexe J. Pour les voitures à partir de la Période J1, il faut ajouter le poids de l'arceau tel que défini dans l'Annexe J de fin de période. Pour les voitures non homologuées, se référer à l'Annexe J de fin de période.

Section 8 – Dessins et/ou Photos

Si la voiture est équipée d'amortisseurs ajustables d'après la Section 1.2.f en Page 3 et/ou 1.3.f en Page 5, une photo des ajusteurs (vis, molettes, réservoirs, etc.) est obligatoire.

Photos de présentation

Comme pour les photos de présentation en Page 1, les vues de face, de l'arrière et du flanc de la voiture doivent présenter :

- La voiture complète et en état de courir avec ou sans ses numéros ;
- La lumière doit être suffisante et homogène, pas d'ombres ;
- La voiture à l'arrêt, sans personne à bord ;
- **Un nombre limité d'autocollants et numéros de course sont autorisé**, en accord avec l'Article 2.1.9 de l'Annexe K ainsi que pour les voitures répliquant une livrée d'époque justifiée par une photo de référence en Page 2 ;
- Les bandeaux de pare-brise sont interdit, sauf si propre à une livrée de période ;
- Les voitures participant à des rallyes doivent être équipées de pare-chocs conformes à la spécification de période du modèle, sauf si le modèle a été homologué en période sans pare-chocs.





Photo du tableau de bord :

La photo du tableau de bord doit montrer l'ensemble des instruments utilisés.

Pour les voitures homologuées, le tableau de bord doit être conforme à l'homologation. Pour les voitures non homologuées, le tableau de bord doit être conforme à la spécification de période.

Le tachymètre et/ou les instruments d'origine peuvent être d'un type différent de celui d'origine à la condition d'être d'un type analogique et de conserver l'emplacement d'origine.

Les instrument digitaux ne pouvant être prouvés comme faisant partie de la spécification de période et/ou additionnels permettant le chronométrage ou la collecte de quelques données que ce soit sont interdits.



Photo du coffre :

Obligatoire pour les voitures ayant un coffre.

Pour les voitures n'ayant pas de coffre, voir la page suivante.

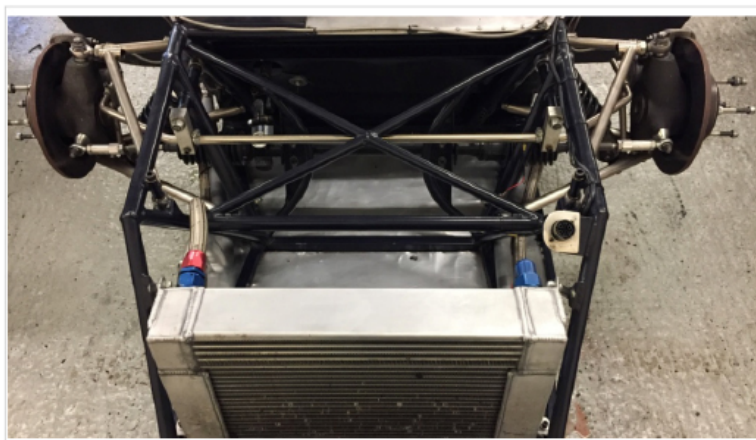


Photo Alternative

Obligatoire pour les monoplaces et biplaces de course, photographiez l'extrémité de la voiture opposée au moteur, carrosserie démontée.

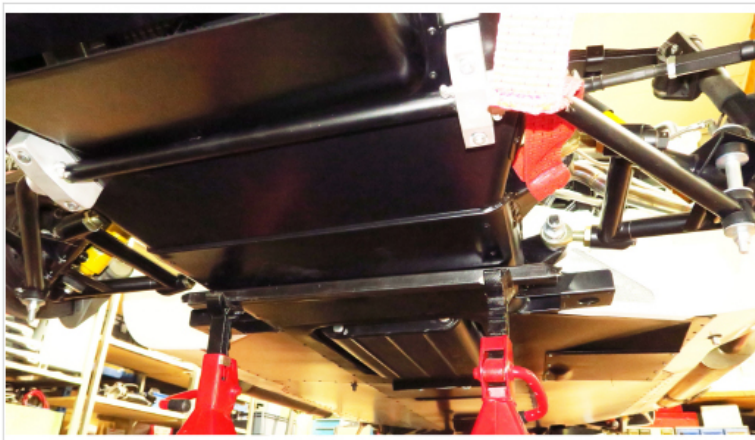


Photo du plancher :

La photo doit montrer une vue d'ensemble du plancher de la voiture, qu'elle soit équipée d'un fond plat ou non.

Note additionnelle pour la photo du plancher :

Obligatoire pour les Porsche, elle permet de voir le collecteur d'échappement mais c'est aussi valable pour visualiser un 4 en 1, les tunnels aérodynamiques ou diffuseur. Pensez toujours au bénéfice qu'apportera la photo.



ASN SIGNATAIRE : FFSA

FICHE N°: F-XXXX1

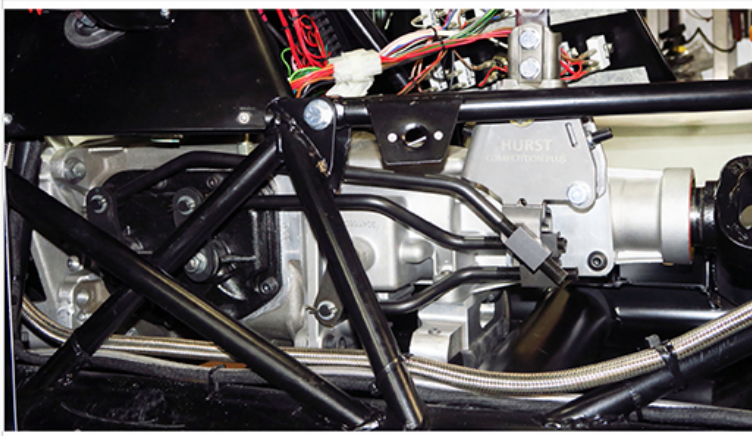


Photo de la boîte de vitesses :

La photo doit montrer le carter de boîte de vitesses clairement afin de pouvoir identifier le carter.

Merci de noter que si le mécanisme de levier de vitesse est visible, celui-ci doit figurer dans la photo.

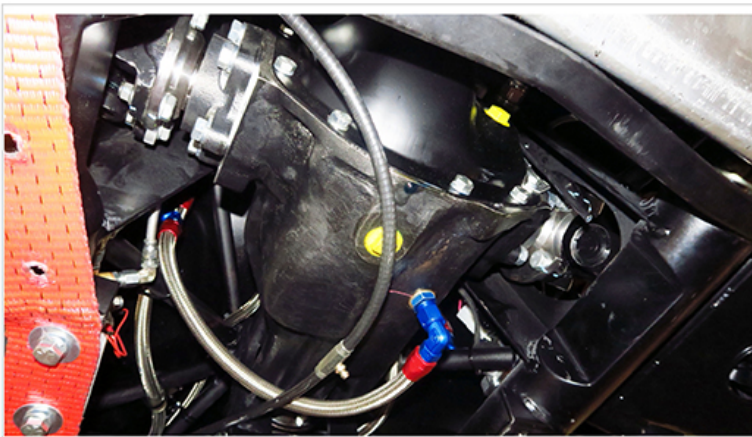


Photo du pont :

La photo du pont doit montrer clairement et en couleur le carter du pont.

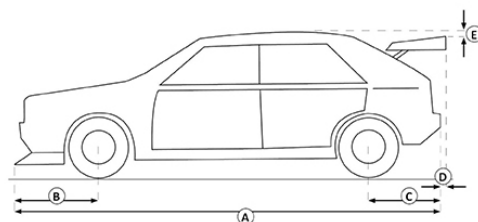
Egalement visible ici, le radiateur de pont.

⚠ Les deux photos doivent être différentes.

ASN SIGNATAIRE : FFSA

FICHE N°: F-XXXX1

EXTENSION – DISPOSITIFS AERODYNAMIQUES (DIMENSIONS)



DIMENSIONS (TOLERANCE POUR TOUTES LES DIMENSIONS : +/- 1%)

[A]		mm
[B]		mm
[C]		mm
[D]		mm
[E]		mm

2020 International HTP

Page 20

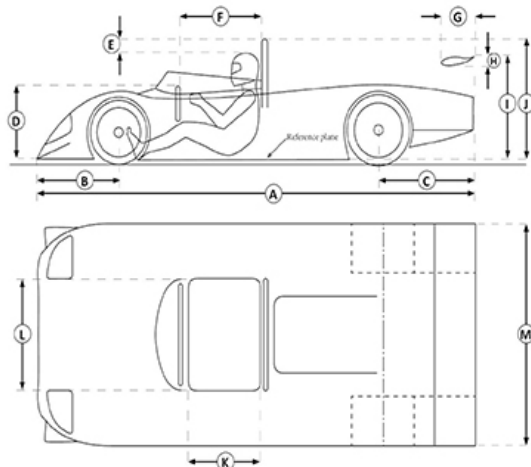
Article 12 : Les dimensions A, B et C à remplir pour toutes les voitures à partir de 1966 ; D et E lorsque la voiture est équipée d'un élément aérodynamique (aileron, spoiler, becquet, etc.).

ASN SIGNATAIRE : FFSA

FICHE N°: F-XXXXX1

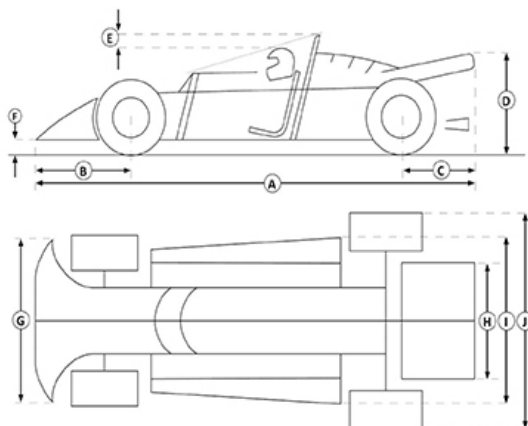
DIMENSIONS
(TOLÉRANCE POUR
TOUTES LES
DIMENSIONS : +/-1%)

[A]	mm
[B]	mm
[C]	mm
[D]	mm
[E]	50 mm min.
[F]	mm
[G]	mm
[H]	mm
[I]	mm
[J]	mm
[K]	mm
[L]	mm
[M]	mm



DIMENSIONS
(TOLÉRANCE POUR
TOUTES LES
DIMENSIONS : +/-1%)

[A]	mm
[B]	mm
[C]	mm
[D]	mm max.
[E]	50 mm min.
[F]	mm
[G]	mm
[H]	mm
[I]	mm
[J]	mm



Section à remplir obligatoirement pour les monoplaces ou biplaces non-homologuées à partir de 1966.

1.1 SYSTEME DE PROTECTION ANTI-TONNEAUX

[a] Système en accord avec : SELECTION *

1.2 SYSTEME HOMOLOGUE PAR LA FIA

Non applicable

SELECTION

SYSTEME HOMOLOGUE PAR LA FIA

SYSTEME CERTIFIE PAR UNE ASN

SYSTEME SELON L'ANNEXE K (CONSTRUCTION ARTISANALE)

SYSTEME DE SPECIFICATION DE PERIODE (App J) [UNIQUEMENT VOIT. N

NON APPLICABLE -> UNIQUEMENT LA PERIODE A-E

1.5 SYSTEME DE SPECIFICATION DE PERIODE

[a]	Arceau principal/ latéral	Arceau avant	Diagonales	Autres entretoises	Entretoises transversales
Diamètre ext. (mm)					
Epaisseur paroi (mm)					

[b] Spécification de matériau :

[c] Numéros de dessins selon l'Annexe VI à l'Annexe K (dessins de base et de toutes les options utilisées) :

[d] Nombre de points d'attache à la carrosserie / au châssis :

*SI AUCUNE DIMENSION N'EST APPLICABLE, COMPLETER LE CHAMP EN MENTIONANT N/A

1.6 AUTRES INFORMATIONS, SI NECESSAIRE :

La Page 23 est l'un des changements majeurs du Formulaire PTH 2020. Le changement principal est que seule la section applicable à la voiture présentée dans le formulaire sera visible.

Cela veut dire qu'en fonction du type de structure installé, la Section 1.2 n'apparaîtra que si vous avez choisi Système Homologué par la FIA. Si aucune structure n'est installée dans la voiture avec, par exemple, une voiture d'avant guerre ou de Période E, aucune section ne sera applicable, et le champ spécifique devra être choisi.

Deuxième changement, tous les champs liés à une dimension doivent être remplis. Si l'un d'entre eux ne saurait être applicable, il est obligatoire de renseigner "N/A".

Les structures en aluminium, titane et/ou structurelle doivent être détaillées comme Spécification de Période sous la Section 1.5.

ASN SIGNATAIRE : FISA

FICHE N°: F-XXXX1

EXTENSION – SYSTEME DE PROTECTION ANTI-TONNEAUX

1.1 SYSTEME DE PROTECTION ANTI-TONNEAUX

[a] Système en accord avec : SYSTEME SELON L'ANNEXE K (CONSTRUCTION ARTISANALE)

1.2 SYSTEME HOMOLOGUE PAR LA FIA

Non applicable

1.3 SYSTEME CERTIFIE PAR UNE ASN

Non applicable

1.4 SYSTEME SELON L'ANNEXE K (CONSTRUCTION ARTISANALE)

[a]	Arceau principal/lateral	Arceau avant	Diagonales	Autres entretroises	Entretroises transversales
Diamètre ext. (mm)	40	N/A	40	40	N/A
Epaisseur paroi (mm)	2	N/A	2	2	N/A
[b]	Spécification de matériau : ACIER ETIRE A FROID SANS SOUDURE FE45				
[c]	Numéros de dessins selon l'Annexe VI à l'Annexe K (dessins de base et de toutes les options utilisées) : K-1 / K-12				

*SI AUCUNE DIMENSION N'EST APPLICABLE, COMPLETER LE CHAMP EN MENTIONNANT N/A

1.5 SYSTEME DE SPECIFICATION DE PERIODE

Non applicable

1.6 AUTRES INFORMATIONS, SI NECESSAIRE :

Une Structure Anti-Tonneau de Protection (ROPS) peut être :

- **Fabriquée** en accord avec les prescriptions de l'Annexe VI à l'Annexe K.
 - 1.1.(a) – C'est un ROPS « Annexe K en cours ».
 - Les matériaux et dimensions doivent être détaillés sous 1.4.
- **Homologuée ou Certifiée par une ASN** en accord avec les prescriptions de l'Annexe VI à l'Annexe K et le Règlement d'Homologation pour Armatures de Sécurité Historique.
 - 1.1.(a) – C'est un ROPS « Certificat de l'ASN ».
 - L'article 1.3.(a) doit être complété et le certificat doit être signé et transmis par l'ASN avec la demande de PTH.
- **Homologuée en période** par la FIA et définie comme faisant partie de la Fiche d'Homologation originale comme extension (VO).
 - 1.1.(a) – C'est un ROPS « Fiche d'Homologation FIA ».
 - L'article 1.2.(a) doit être complété et l'extension (VO) à la Fiche d'Homologation originale concernée transmise par l'ASN avec la demande de PTH.
- **Spécification de Période** est définie comme étant celle qui était utilisée en compétition en période sur la marque et le modèle de voiture concernée.
 - 1.1.(a) – C'est un ROPS « Spécification de Période ».
 - Les matériaux et dimensions doivent être détaillés sous 1.5.
 - Seulement applicable aux voitures non-homologuées mais aussi à certaines GT, GTS et GTP de Période F en Circuit et Course de Côte UNIQUEMENT.

Pour toutes informations supplémentaires et textes réglementaires, prière de consulter les Annexes V et VI à l'Annexe K.



LIGNES DIRECTRICES PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE

REEMPLIR LE FORMULAIRE – PAGE 23 – INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Informations additionnelles concernant les Structures Anti-Tonneau de Protection (ROPS) :

- La règle des 50mm
 - A partir de la Période F, il est obligatoire pour toute voiture ouverte que la Structure Anti-Tonneau de Protection soit en tout temps au minimum 50mm au dessus du casque du pilote.
- Extensions
 - Toute extension ajoutée à une Structure Anti-Tonneau de Protection rendra la structure non conforme, sauf si un certificat attestant de la conformité de celle-ci peut être produit.
- Spécification de Période, Structure Intégrée et/ou en Titane
 - Une structure intégrée et/ou en titane ne pourra être considérée qu'à titre de Spécification de Période ;
 - Aussi, une structure intégrée est définie comme faisant partie de la structure de la voiture et qui ne peut être séparée de celle-ci sans destruction partielle ou totale de la voiture ou d'un de ses composants. L'enlèvement de rivet et/ou le démontage d'un châssis ne sera pas considéré comme destruction ;
 - Si une structure intégrée et/ou en titane est présente sur une voiture, il est obligatoire de le mentionner en Page 23 à la Section 1.5.(b).
- Toute modification d'une Structure Anti-Tonneau de Protection homologuée ou certifiée est interdite, sauf à y ajouter une barre horizontale destinée à fixer le harnais, à ajouter une diagonale, ou des entretoises de portières.
 - Autre que mentionné ci-dessus, toute opération effectuée sur l'armature par usinage ou soudure sera considérée comme modification.
- « Eléments utilisés en période » est défini comme dessin, et ne peut être le type de matériau, la dimension ou la méthode de connexion du tube.

14 – REGLEMENT TECHNIQUE

- La voiture doit être en accord avec le règlement technique du Groupe 4 de l'Annexe J 1965.
- Ou bien, la voiture doit être conforme au règlement technique : (de 19).

Les règles de l'Annexe K ont priorité.

Article 14 : Les différents cas de figure sont :

- La voiture correspond à un règlement de groupe défini dans une Annexe J de période dont il faut préciser l'année.
- La voiture correspond à une Annexe (VIII, IX, X ou XI) à l'Annexe K en cours.
 - C/CT & GT/GTS des Périodes E, F et G1 → Annexe VIII ou IX à l'Annexe K.
 - Formule 1 à partir de 1966 → Annexe X à l'Annexe K.
 - Période J1 & J2, voitures de Rallye ou Course de Côte → Annexe XI à l'Annexe K.
- Les voitures non-homologuées → Article 6 de l'Annexe K.

⚠ Dans le cas d'un ROPS non-homologué, n'oubliez pas de remplir et signer la Page 27.



OBJECTIFS DU DOCUMENT

LA PROCEDURE DE DEMANDE

GENERALITES

REEMPLIR LE FORMULAIRE

PHOTOS & FORMATS

CERTIFICATS D'ARCEAUX

ERREURS COURANTES

PHOTOS DE PRESENTATION

Les photos doivent être d'une qualité suffisante et permettre à un contrôleur technique de vérifier la spécification de la voiture.

Prenez les photos avec du recul, de façon à permettre une vue la plus large possible, d'autant plus avec le nouveau format 16:9 (1280x720px).

La voiture peut être présentée avec des numéros de course et un minimum d'autocollants, au sol, prête à rouler avec la direction en position neutre.

Un arrière plan de photo clair est fortement recommandé. Les photos doivent être le plus clair possible et sans ombres si possible également.



Les photos doivent toujours être au format « Paysage ».

PHOTOS DES SUSPENSIONS

Ces photos doivent montrer la spécification précise des trains de l'auto. Elles doivent être claires et cadrées avec pour but d'en montrer le plus possible.

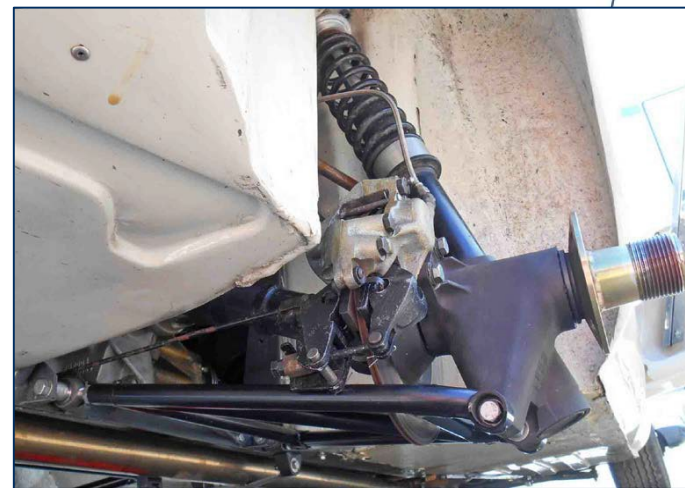
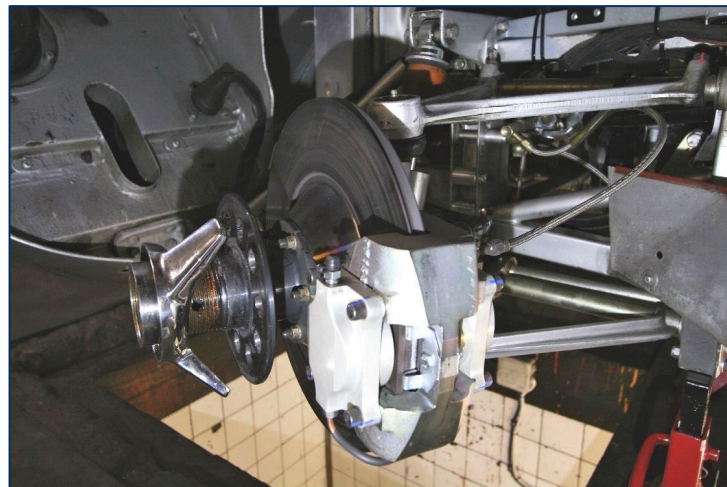
Prenez en compte la luminosité. Les photos trop sombres ou floues seront refusées.

Montrez la suspension, l'étrier de frein, le disque et la plus grande majorité des points d'ancrage entre le châssis et le porte moyeux. Si possible, prenez le soin de montrer la fenêtre d'insertion des plaquettes de frein sur l'étrier et ses points d'attache.

La suspension doit être libre. Mettez le cric et/ou la chandelle sous le châssis, pas le triangle.

Si la voiture est équipée de freins à tambour, le tambour doit être enlevé et sa face interne doit être visible sur la photo.

Les photos doivent toujours être au format « Paysage ».



Les photos ont été prises avec la voiture sur chandelles.

A WORLD IN MOTION

PHOTOS DU MOTEUR

Les photos doivent être prises de chaque côté de la voiture et non pas face à celle-ci.

Merci de noter que la baie moteur doit être visible dans son ensemble et pas simplement le moteur.

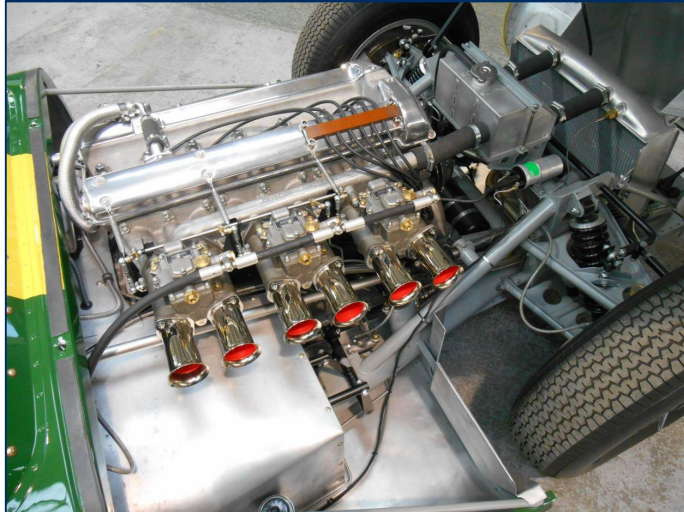
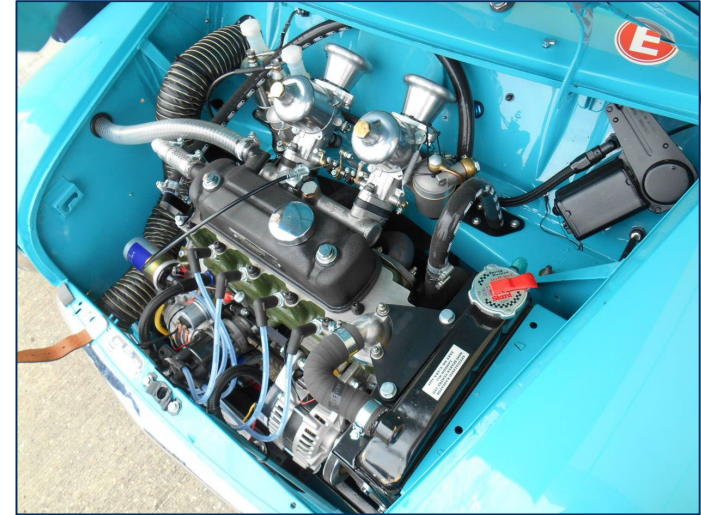
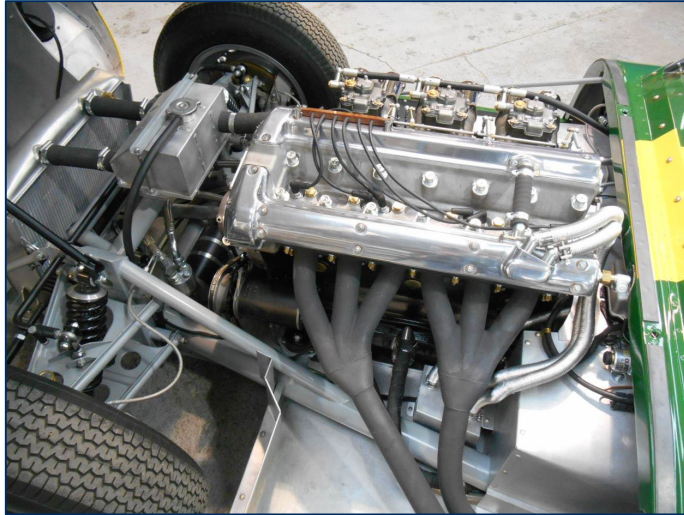
Le contenu de celle-ci doit être présenté dans un état prêt à courir et avec tous les accessoires, batteries, etc. en état de marche.

Pour les voitures ayant un gros filtre à air ou une boîte à air (V8 américain, Formules, etc.), prenez une photo avec (de façon à valider la spécification de période) et une sans (pour valider les détails comme le/les carburateur(s) par exemple).



LIGNES DIRECTRICES PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE

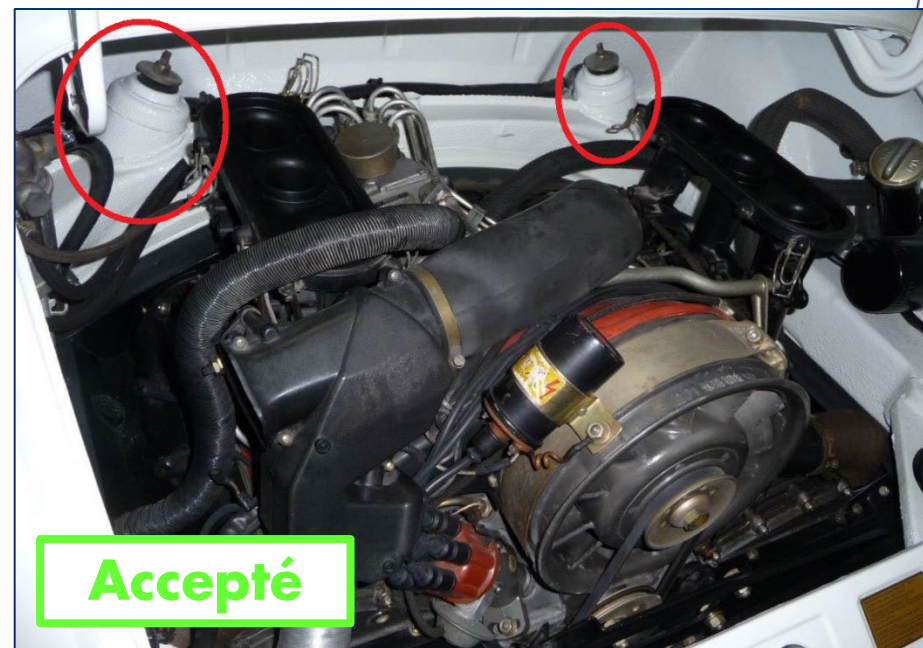
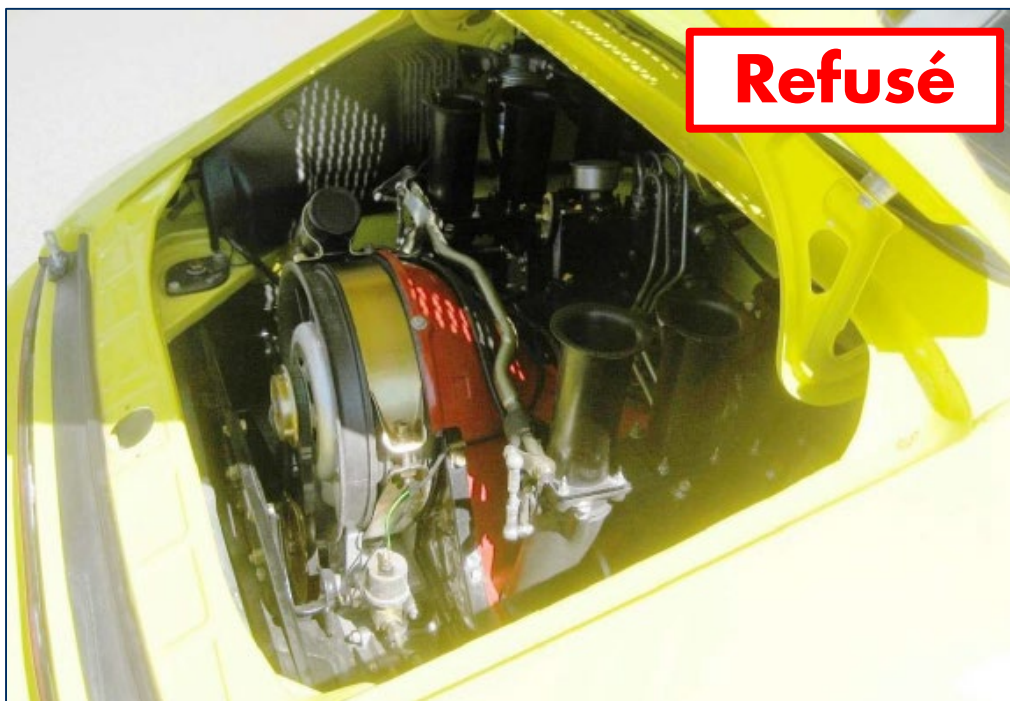
PHOTOS & FORMATS



A WORLD IN MOTION

PHOTOS DU MOTEUR – PORSCHE 911

Particularité pour la baie moteur des Porsche 911, la photo doit inclure les tourelles de suspension.



BOITE DE VITESSE ET TRANSMISSION

Si la boîte de vitesses a un mécanisme de sélection ou d'embrayage sur le carter, visible dans son périmètre proche, celui-ci doit être vu sur la photo.

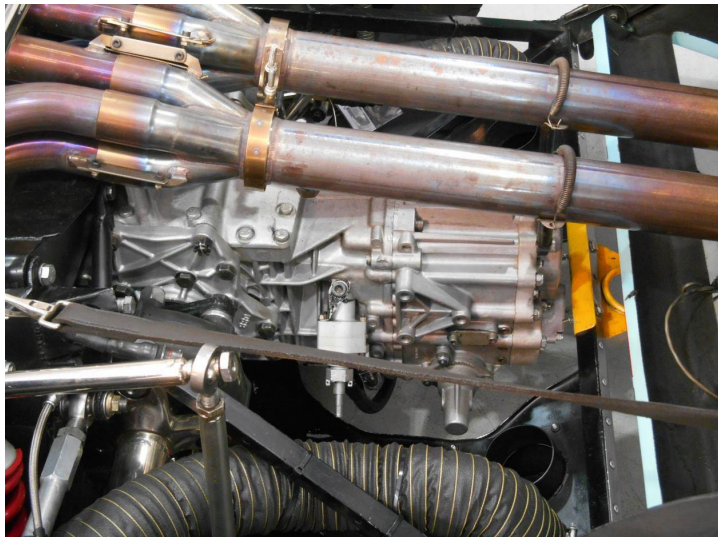
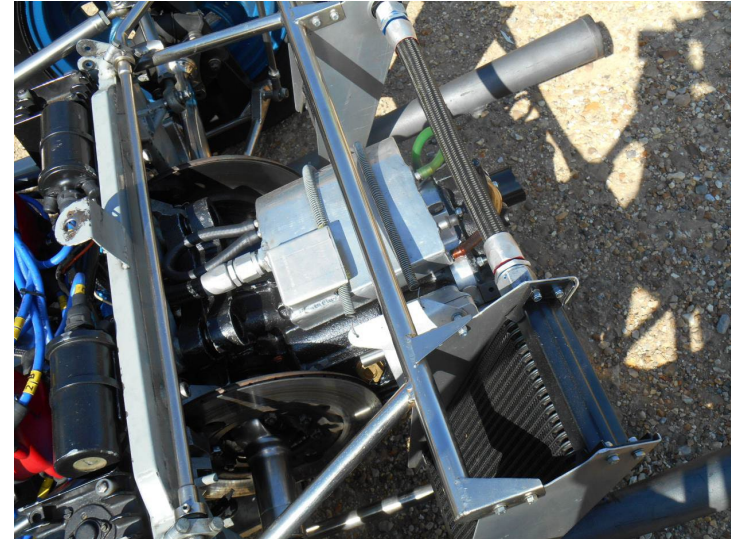
Exemple : Une Ford Cortina Lotus de 1965 comporte un maître-cylindre sur le côté gauche
➔ la photo doit le montrer.

Toutes les photos demandées doivent être au format « Paysage », jamais portrait.

Toutes les GT et voitures de Tourisme sont homologuées pour la route. Elles doivent donc comporter leur frein à main et leurs câbles. Si un frein à main hydraulique est monté sur la voiture, celui-ci doit correspondre à la Fiche d'Homologation ou la spécification de période.

Pour les Biplaces de course ayant la boîte de vitesses à l'arrière, la meilleure option consiste à prendre une photo de chaque côté de la voiture.

Pour les Monoplaces, fournissez une photo de côté et une de l'arrière.



Biplace de course

Monoplace de course



OBJECTIFS DU DOCUMENT

LA PROCEDURE DE DEMANDE

GENERALITES

REEMPLIR LE FORMULAIRE

PHOTOS & FORMATS

CERTIFICATS D'ARCEAUX

ERREURS COURANTES

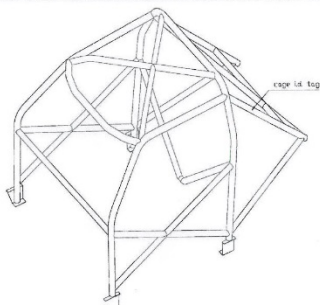


Roll Over Protection System Description

This document is specific to the Safety Cage bearing the serial number on page 4.
The Roll Cage Design, Materials and all Mountings are to FIA specification

Make:	PORSCHE	Year or Model ID:	
Model:	911	Vehicle Homologation Number:	
Roll Cage Design Number:	P 911/02>>	ROPSD No:	120813

Drawing of front ¾ view of the complete structure (with ID plate shown)



This Roll Over Protection System has been designed to meet current FIA Appendix J regulations, in particular Appendix J, articles 253.8.2 and 253.8.3.
It complies with drawing numbers: 253-3, 253-4, 253-9, 253-12, 253-17, 253-28, 253-29 and 253-31.

1 Bald Close, Daventry
Northants, NN11 8RY
Tel: 01327 872855
Fax: 01327 300758
E-mail: info@customcages.co.uk

Page 1 of 1

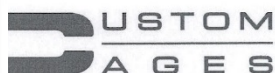


Photo 2

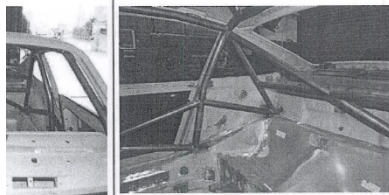


Photo 4

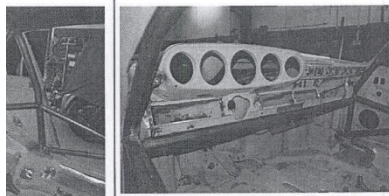
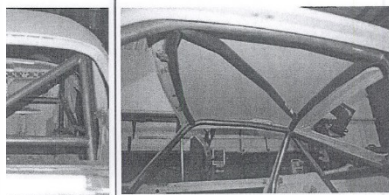


Photo 6



1 Bald Close, Daventry
Northants, NN11 8RY
Tel: 01327 872855
Fax: 01327 300758
E-mail: info@customcages.co.uk

Page 2 of 2



Photo 7



Photo 8



Refusé

1 Bald Close, Daventry
Northants, NN11 8RY
Tel: 01327 872855
Fax: 01327 300758
E-mail: info@customcages.co.uk

Page 3 of 3



Show location of each type on drawing				
Label	Grade of Steel	External Diameter	Wall Thickness	Min. Tensile Strength
Main Rollbar	T45	45mm	2.5mm	700 N/mm²
Lateral Rollbar	T45	40mm	2mm	700 N/mm²
Back Stays	T45	40mm	2mm	700 N/mm²
Diagonal Bar	T45	40mm	2mm	700 N/mm²

The following agent is authorised to act on the manufacturer's behalf to install this safety cage design

Agent's Name	Steve Lancaster
Address	Old School House Long Drax Selby Yorks YO8 9NH
Phone No. & Email	0773 4103958

Manufacturer's Declaration & Details

I declare that the Safety Cage Structure described on this form and fitted to the vehicle described above:

- Was constructed and installed in accordance with the specifications and design shown herein.
- Has been manufactured so that the Safety Cage design, material, construction and strength requirements and weld and demountable joints and mountings, will be in conformity with the requirements of the FIA Homologation Regulations for Safety Cages.
- Has been identified by an engraved plate bearing the name or logo of the manufacturer and a unique manufacturer's serial number

Signature	
Name of Signatory	Roger Nevitt



1 Bald Close, Daventry
Northants, NN11 8RY
Tel: 01327 872855
Fax: 01327 300758
E-mail: info@customcages.co.uk

Page 4 of 4

Ce certificat présente bien la signature du fabricant.

Mais, il ne comporte pas la signature d'une ASN ou de la FIA. Il n'est pas recevable.



LIGNES DIRECTRICES PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE

CERTIFICATS D'ARCEAU

DMS
Deutscher Motor Sport

SAFETY CAGE CE

In compliance with FIA Homologation Re

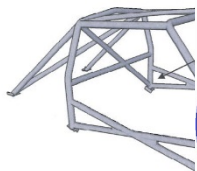
This Certificate is valid only for the Safety Cage bearing

Name of Safety Cage Manufacturer:	Wiechers GmbH
Address:	Südring 4 31582 Nienburg / Weser Germany
Phone no.:	+49 (0)5021 601360
Fax no.:	+49 (0)5021 12

1) The structure shown on this form is manufactured for

Make	Porsche	Model/Type	911
Vehicle Homologation Number(s) If applicable:	3025		

2) Drawing of front % view of the Complete Structure shown



It is accepted by all parties and entities concerned w
in the last resort, the FIA and DMSB hold full authori
this certificate in case of difficulties regarding the ap
and/or requirements referred to above.

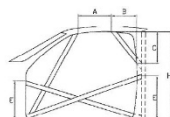
Copyright©2008 by FIA - All rights reserved

DMSB
Deutscher Motor Sport Bund e.V.

DMSB CERTIFICATE NUMBER

2-623/67-S

3) DETAILS OF STRUCTURE



A = mm B = mm
C = mm E = 270 mm
H = 815 mm (highest figure only)

Show location of each type on drawing

All Dimensions ± 0.1mm	Main Rollbar	Front/Lateral Rollbar	Backstays	Main rollbar Diagonal members
External Diameter	45 mm	45 mm	41,3 mm	40 mm
Wall Thickness	1,5 mm	1,5 mm	1,5 mm	1,5 mm
Method of attachment to Body Shell	welded in			
Weight of Safety Cage, inc. fastenings	27,0 kg			

5) This document is valid only if fully completed and issued as a validated original document by the DMSB.
It must be presented, in full, on demand to FIA or ASN delegates or Technical Scrutineers of the Meeting (Event).
The authorisation of this form by the issuing ASN certifies that the structure shown herein complies with the basic strength
and configuration requirements of the FIA Homologation Regulations for Safety Cages.
It does not certify that the structure complies with the requirements or any provisions of current or technical regulations.
This certificate becomes invalid if the structure is modified in any way from the design shown herein.

6) FOR THE USE OF THE DMSB ONLY	
The issuing ASN (DMSB), having been satisfied that the Safety Cage design identified in this Certificate has been demonstrated to meet the requirements of the FIA Homologation Regulations for Safety Cages, certifies that the design of the Safety Cage Structure is valid for use, subject to the restrictions listed below, in all events sanctioned by the issuing ASN and International events sanctioned by the FIA.	
Name of Authorising Officer:	Dieter Fürst
Position:	Head Technical Department
Signed:	
Date:	07.09.2009
6.1) Remarks/Restrictions (For the use of the DMSB only)	
a) Generally the certificate is valid for all type of events:	☒ yes ☐ no
b) Certificate is only valid for type of events without co-driver:	☒ yes ☐ no
c) Certificate is valid for DMSB-groups:	☒ yes ☐ no
d) Certificate is valid for FIA-groups:	☒ yes ☐ no
e) Certificate is valid for group:	only appendix K
The certificate is not valid in groups in which a FIA-homologation is necessary, e.g. Super 2000.	

Copyright©2008 by FIA - All rights reserved

Page 2 of 7

DMSB
Deutscher Motor Sport Bund e.V.

DMSB CERTIFICATE NUMBER

2-623/67-S

7) Safety cage/rollbar serial number:	
V.I.N. / Chassis Identification Number of the car:	
Copy of certificate handed out to the customer on (date):	

8) MANUFACTURER'S DECLARATION AND DETAILS:

I declare that the Safety Cage Structure described on this form and fitted to the vehicle described above:
a) was constructed and installed in accordance with the specifications and design shown herein.
b) has been manufactured so that all aspects of the Safety Cage design, including configuration,
strength requirements and welded and demountable joints and mountings, will be in conformity wit
requirements of the FIA Homologation Regulations for Safety Cages.
c) has been identified by an engraved plate bearing the name or logo of the manufacturer, the DMSB
Certificate number and a unique and individual manufacturer's serial number.

Manufacturer's Name:	Wiechers GmbH
Address:	Südring 4 31582 Nienburg / Weser Germany
Phone n° + Email:	+49 (0)5021 601360 service@wiechers-sport.de
Signature:	
Name of Signatory:	Jennifer Werfelmann
Date:	07.09.2009

9) FURTHER REMARKS:

Copyright©2008 by FIA - All rights reserved



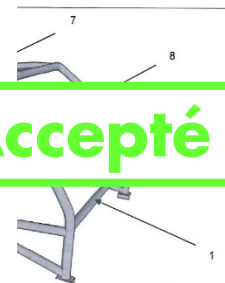
Page 6 of 7

DMSB
Deutscher Motor Sport Bund e.V.

DMSB CERTIFICATE NUMBER

2-623/67-S

E SAFETY CAGE STRUCTURE SHOWING



Accepté

each type on drawing

nr	Wall Thickness	Min. Tensile Strength
n	1,5 mm	695 N/mm ²
n	1,5 mm	695 N/mm ²
n	1,5 mm	695 N/mm ²
n	1,5 mm	695 N/mm ²
n	1,5 mm	695 N/mm ²
n	1,5 mm	695 N/mm ²
n	1,5 mm	695 N/mm ²
n	1,5 mm	695 N/mm ²

Page 7 of 7

Ce certificat présente bien la signature du fabricant.

Il présente également les logos, tampons et signature d'une ASN reconnaissant la
conformité de cet arceau par rapport aux règles d'homologation de la FIA. Il est recevable.

A WORLD IN MOTION



OBJECTIFS DU DOCUMENT

LA PROCEDURE DE DEMANDE

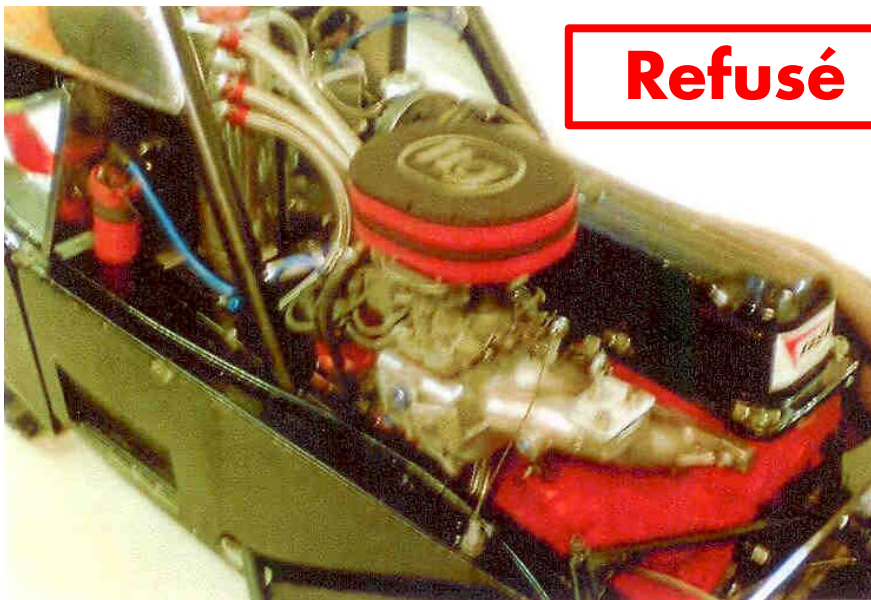
GENERALITES

REEMPLIR LE FORMULAIRE

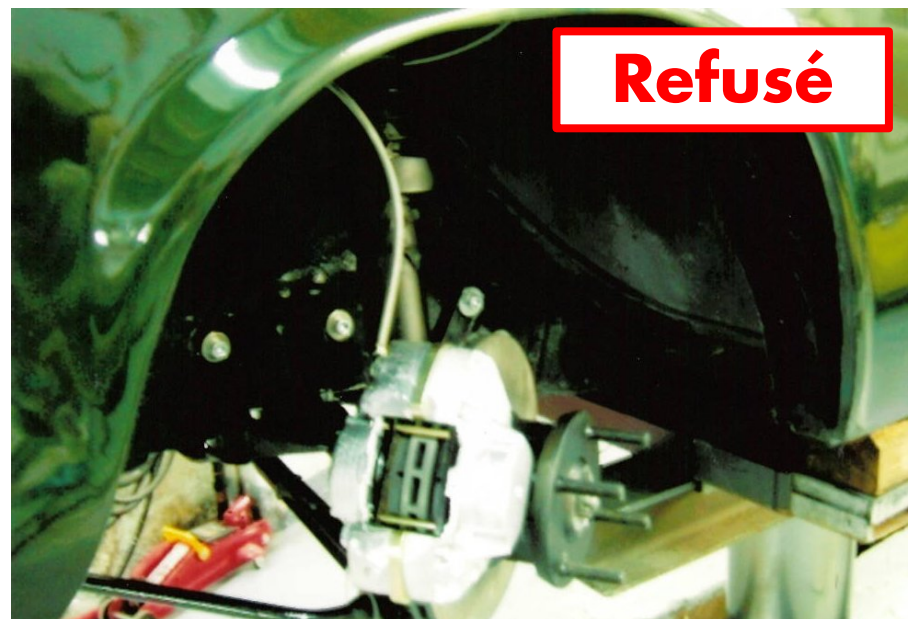
PHOTOS & FORMATS

CERTIFICATS D'ARCEAUX

ERREURS COURANTES



Refusé



Refusé

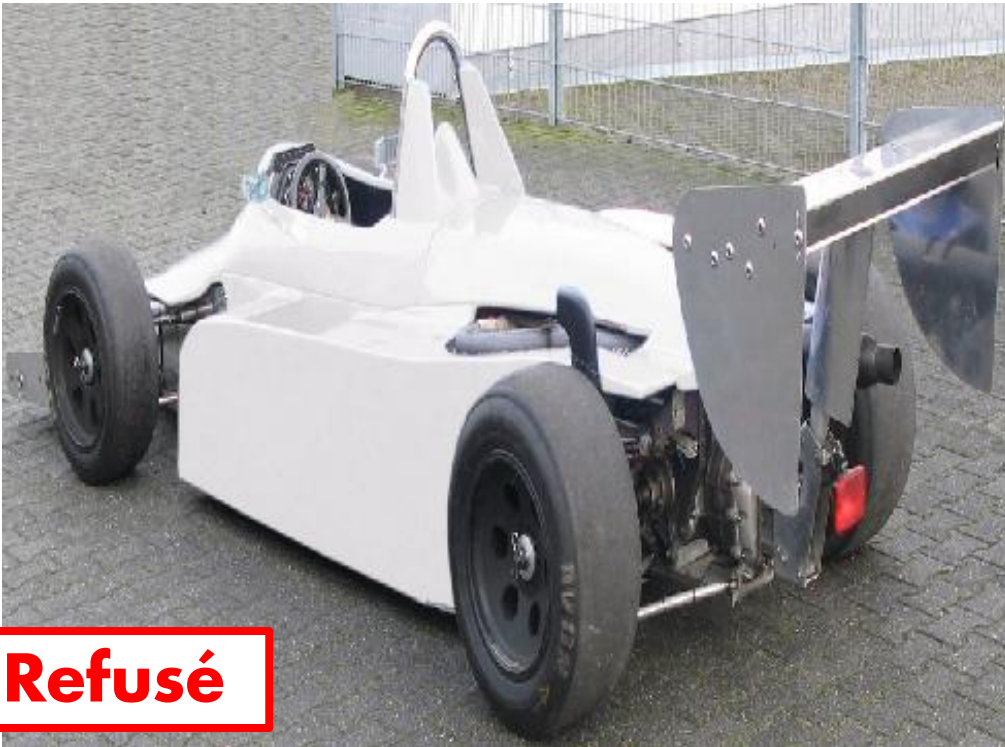


Refusé

Mauvaise qualité des
photos



La voiture doit être présentée avec une quantité limitée d'autocollants (Sauf en cas de livrée de période).

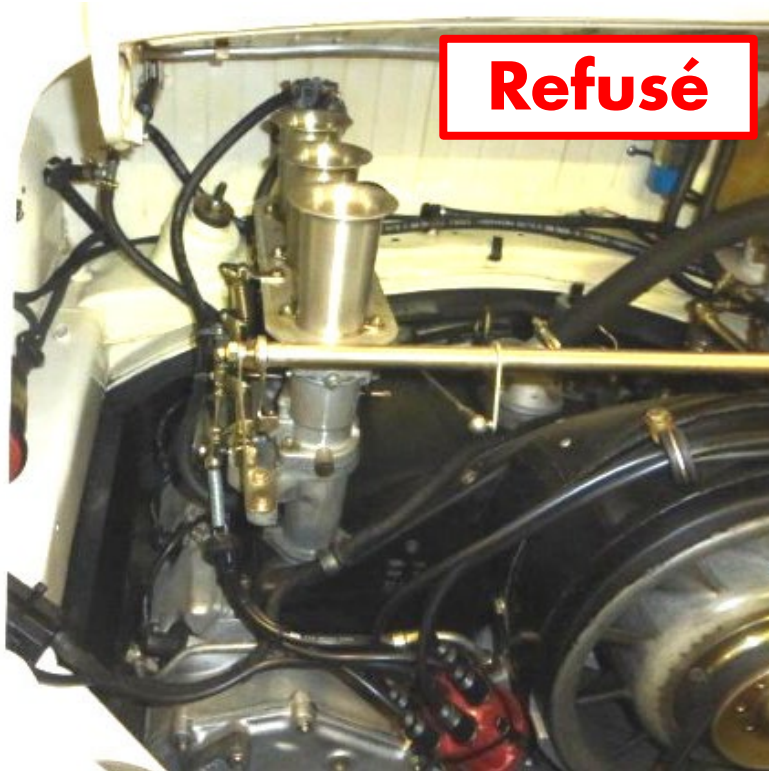


Refusé

Mauvaises proportions.



Refusé



Le compartiment moteur n'est pas entièrement visible.

Refusé



La voiture doit être en état de courir sur ses photos de PTH. Rien ne doit être couvert.